



# BONNE RÉNTRÉE

## 2022-2023!

## ÉDITO | C'EST LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU... LALALALALA LILALA!

Nous voici devant une nouvelle année de travail. Toutes et tous, souhaitons-le, en grande forme, les yeux brillants et le teint moins gris... ou vert. À chacun sa palette!

L'état d'urgence étant finalement levé, cette année post-urgence sanitaire s'annonce prometteuse d'un retour à une certaine normalité. Toutefois, à l'aube d'une huitième vague, sans bulles-classes, ni distanciation et le port du masque n'étant plus obligatoire en tout lieu dans le réseau scolaire, nous vous recommandons fortement de conserver l'habitude d'appliquer les petits gestes barrières qui peuvent faire une grande différence. La COVID-19 et ses nombreux variants ont plus d'un tour dans leur sac et votre santé et sécurité demeure prioritaire!

Cette «accalmie» que nous concède le virus est plus que bienvenue et tombe à point. L'équipe du SEPÎ pourra partir en tournée afin de vous accompagner dans l'application des nouvelles dispositions de la tâche enseignante et son aménagement. Bien que la possibilité d'annualiser sa tâche permette à l'enseignante et à l'enseignant d'adopter une posture professionnelle valorisante en lui reconnaissant une plus grande autonomie professionnelle, il est essentiel que toutes et tous comprennent les enjeux inhérents à ces modifications substantielles. Le but étant d'éviter un alourdissement ou une augmentation de la tâche.

Dans un tout autre ordre d'idées, peut-être avez-vous appris sur les médias sociaux que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a un nouvel exécutif. En effet, dans le cadre de son 10<sup>e</sup> Congrès qui s'est tenu au mois de juin au Centre des congrès de Québec, les personnes déléguées provenant des neuf syndicats affiliés à la FAE et de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) ont élu les membres du Comité exécutif qui siègera jusqu'en 2025.

La nouvelle composition du Comité exécutif de la FAE va comme suit: Madame Mélanie Hubert, présidente; Madame Annie Primeau, vice-présidente à la vie profession-

nelle; Monsieur Daniel Gauthier, vice-président aux relations de travail; Monsieur Patrick Bydal, vice-président à la vie politique et Monsieur Benoît Giguère, vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration. À l'aube du dépôt de



© FAE

notre cahier de demandes pour la NÉGO 2023, ce vent de renouveau mènera sans doute notre fédération encore plus loin!

Ce doux vent de changement soufflera également sur le SEPÎ. Lors du conseil des personnes déléguées (CPD) extraordinaire du 29 août dernier, Madame Caroline Alain, présidente du comité d'élection et de référendum, a émis un avis d'élection aux postes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vice-présidence au conseil d'administration de votre syndicat. Ces élections partielles auront lieu au CPD du 14 septembre. Toute l'équipe du SEPÎ attend avec enthousiasme la tenue de ces élections partielles!

En terminant, d'autres élections auront lieu cet automne. Il s'agit, vous l'aurez compris, des Élections provinciales 2022.

Permettons-nous de souhaiter que ce vent de remaniement balaie de sa fraîcheur le cabinet du prochain Premier ministre et apporte avec lui une nouvelle ou un nouveau ministre de l'Éducation!

Bonne année de travail 2022-2023!

# Je VOTE

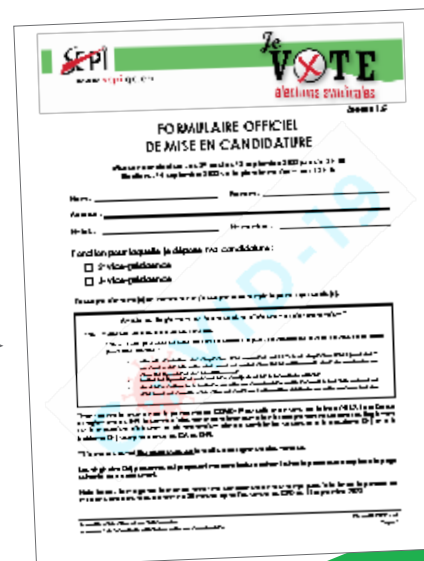
élections syndicales

## AVIS D'ÉLECTION

Le comité d'élection et de référendum annonce la tenue d'une élection partielle pour les postes de 2<sup>e</sup> vice-présidence et de 3<sup>e</sup> vice-présidence lors du conseil des personnes déléguées du 14 septembre 2022.

À la suite de la vacance au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence et au poste de 3<sup>e</sup> vice-présidence au conseil d'administration du SEPÎ et tel que stipulé au *Règlement sur la procédure d'élection (clause 1-06.2)*, le SEPÎ a l'obligation de combler ces postes. Les personnes élues occuperont ces postes jusqu'à la fin du mandat, soit à la fin de l'année de travail 2023-2024.

Afin d'être éligible à l'élection, une personne membre du SEPÎ doit suivre la procédure prévue à l'article 1-06 du *Règlement sur la procédure d'élection*. **Le formulaire officiel et la procédure adaptée de mise en candidature se retrouvent sur le site Web du SEPÎ à l'adresse suivante :** [www.sepi.qc.ca/jevote](http://www.sepi.qc.ca/jevote).



The image shows a document titled 'FORMULAIRE OFFICIEL DE MISE EN CANDIDATURE' for the SEPÎ. It includes fields for Name, Address, and Telephone. Below these are checkboxes for '2<sup>e</sup> vice-présidence' and '3<sup>e</sup> vice-présidence'. The document also contains detailed instructions in French regarding the nomination process, including deadlines and requirements for candidates.

L'élection se tiendra lors du conseil des personnes déléguées du 14 septembre 2022 via la plateforme Zoom.

Comité d'élection et de référendum  
✉ [election@sepi.qc.ca](mailto:election@sepi.qc.ca)

14 sept.  
2022

| NOMS                            | POSTES | COURRIELS                   |
|---------------------------------|--------|-----------------------------|
| <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> |        |                             |
| Alary, Catherine                | 211    | catherinealary@sepi.qc.ca   |
| Blanchard, Olivier              | 204    | olivierblanchard@sepi.qc.ca |
| Gagnon, Pierre-Luc              | 205    | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca  |
| Zielonka, Sylvie                | 212    | sylviezielonka@sepi.qc.ca   |

| NOMS                          | POSTES | COURRIELS                   |
|-------------------------------|--------|-----------------------------|
| <b>PERSONNES CONSEILLÈRES</b> |        |                             |
| Fabris, Sophie                | 207    | sophiefabris@sepi.qc.ca     |
| Faucher, Catherine            | 214    | catherinefaucher@sepi.qc.ca |
| Leroux, Jonathan              | 206    | jonathanleroux@sepi.qc.ca   |
| Meunier, Maryse               | 202    | marysemeunier@sepi.qc.ca    |
| Tétreault, Alexie             | 213    | alexietetreault@sepi.qc.ca  |

| NOMS                                      | POSTES | COURRIELS                   |
|---|--------|-----------------------------|
| <b>PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF</b> |        |                             |
| Blanchet, Kim                             | 201    | kimblanchet@sepi.qc.ca      |
| Croisetière, Josée                        | 210    | joseecroisetiére@sepi.qc.ca |
| Grenier, Isabelle                         | 203    | isabellegrenier@sepi.qc.ca  |
| Jacques, Mélanie                          | 215    | melaniejacques@sepi.qc.ca   |
| Traeger-Gauthier, Rachel-Lee              | 200    | rachelgauthier@sepi.qc.ca   |

*Pour joindre*  
UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

## EHDAA | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA EN DÉBUT D'ANNÉE

Comme vous le savez, le comité-école EHDAA revêt une importance capitale pour la gestion des ressources destinées aux élèves HDAA. D'ailleurs, considérant l'ampleur de la tâche à accomplir, le SEPÍ estime que ce comité devrait se réunir **cinq (5) ou six (6) fois par année**. Il est important de se rappeler que les décisions prises au sein de ce comité, à l'instar du CPEPE, devraient être prises de **manière consensuelle** et que la consultation en Assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) est une démarche fortement encouragée.

Afin de vous aider à prévoir le travail de votre comité-école EHDAA, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées au mois de septembre.

- Déterminer des règles de régie interne du comité (consultez la fiche syndicale disponible sur notre site Web pour plus de détails → [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Regie\\_interne\\_comite\\_ecole\\_EHDAA.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Regie_interne_comite_ecole_EHDAA.pdf));
- S'informer de la décision qui a été prise l'année précédente par le conseil d'établissement (CÉ) en rapport avec la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers afin de vérifier son application (*LIP, art. 88*) et faire des ajustements (s'il y a lieu soit par l'ajout ou soit par la diminution de services);
- Mettre en place les mécanismes d'utilisation des différents services d'appui (orthopédagogie, orthophonie, TES, psychoéducation, etc.);
- S'assurer de la mise en place de la prévention et de l'intervention précoce, et ce, dès le cycle du préscolaire;
- Consigner au procès-verbal le nom, le nombre et la proportion de tâche affectée à la fonction d'enseignant-ressource au secondaire (ou de ressource enseignante au primaire);
- Au secondaire, déterminer le type d'interventions qui seront privilégiées par l'enseignant-ressource en lien avec les besoins des élèves, ainsi que les services à mettre en place.

N'hésitez pas à consulter les nombreuses fiches syndicales EHDAA, dont le calendrier annuel des tâches du comité-école EHDAA ([www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier\\_taches.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf)), disponibles sur notre site Web pour obtenir des informations supplémentaires et à communiquer avec moi par courriel.

■ Catherine Alary | [catherinealary@sepi.qc.ca](mailto:catherinealary@sepi.qc.ca)



# Appel de CANDIDATURES

Comme à chaque début d'année, le SEPÎ est à la recherche de personnes membres désireuses de participer à la vie syndicale en s'impliquant aux différents comités et délégations. La participation au sein des comités et délégations du SEPÎ constitue une expérience syndicale enrichissante. Elle permet d'approfondir ses connaissances et de contribuer à la prise de décisions qui ont une influence directe sur votre organisation syndicale.

Les travaux de la plupart des différents comités et délégations s'amorceront très bientôt. C'est pourquoi **les élections se tiendront lors du premier conseil des personnes déléguées ordinaire, le 14 septembre prochain.**

## LES COMITÉS

Les mandats des comités et le niveau d'implication en temps demandés pour chacun sont variés et répondent à un vaste éventail d'intérêts. Les travaux de ces comités traitent de sujets et de questions relatives à des enjeux locaux et à la vie syndicale au sein du SEPÎ.

Pour celles et ceux que cela intéresse, nous vous invitons à prendre connaissance des descriptifs de chacun de ceux-ci présentés dans le cahier *Comités et délégations syndicales*. Ce dernier est accessible en ligne sur notre site Web à l'adresse suivante: [www.sepi.qc.ca/le-sepi/comites-et-delegations](http://www.sepi.qc.ca/le-sepi/comites-et-delegations).

### Les comités permanents du SEPÎ

- le comité de discipline (5 places)
- le comité d'élection et de référendum (7 places + 3 substituts)
- le comité des finances (3 places)
- le comité des statuts et règlements (7 places)

### Les comités de la convention et de la LIP

- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA (1 place et 1 personne substitut)
- le comité paritaire EHDAA (7 places)
- le comité paritaire de perfectionnement (2 places)

## LES DÉLÉGATIONS

Les délégations au sein des différentes instances fédératives représentent les membres du SEPÎ lors de rencontres qui réunissent l'ensemble des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Les travaux de ces instances ont une portée nationale et traitent d'enjeux qui touchent l'ensemble de la FAE et le monde de l'éducation au Québec.

Il est à noter que les personnes qui se portent candidates au sein des délégations s'engagent à adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* et à la *Charte de participation de la FAE*. Pour en prendre connaissance, vous pouvez les consulter en ligne sur notre site Web à l'adresse ci-contre: [www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations](http://www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations).

### Les délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (6 places de personnes déléguées et un nombre illimité de personnes observatrices)
- le Conseil fédératif de négociation (CFN) (1 place de personne déléguée)

**Toute personne membre du SEPÎ est éligible à présenter sa candidature**, et ce, sans discrimination pour son niveau d'expérience syndicale. Tout ce que vous avez à faire pour devenir une personne candidate est de signifier votre intérêt en envoyant un courriel au [candidature@sepi.qc.ca](mailto:candidature@sepi.qc.ca) **avant 13 h le vendredi 9 septembre 2022**. Il est à noter que **seules les candidatures reçues à cette adresse avant la date butoir** seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées ordinaire du 14 septembre prochain.

Pour toute question en lien avec l'ampleur de l'implication que nécessite un comité ou une délégation, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante: [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)

## ... ET DES AUTRES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS CONVENTIONNÉS

Dans le contexte actuel, l'année de travail qui s'amorce s'annonce comme étant possiblement un point tournant pour la suite des choses dans les écoles et dans les centres. Il est donc essentiel pour le personnel enseignant de chaque milieu de se doter d'équipes de représentantes et de représentants solides et dynamiques afin de porter vos positions et d'assurer la défense de vos droits.

C'est pourquoi, dans les jours suivant la rentrée, les enseignantes et les enseignants de chaque établissement devraient se réunir, **le plus rapidement possible**, afin de procéder à l'élection des personnes représentantes de votre milieu au sein des différents comités, notamment le CPEPE/CPEPC, le comité local de perfectionnement (CLP), le comité-école EHDAA ainsi que le conseil d'établissement (CÉ). Il s'agit également du moment idéal pour élire votre équipe de personnes déléguées. Nous vous rappelons que vos personnes représentantes doivent être **élues (ou réélues) annuellement** lors d'une assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) convoquée à cette fin.

En cette année névralgique et chargée, nous vous invitons également à profiter de cette rencontre pour vous organiser entre vous afin de vous assurer de soutenir vos collègues qui accepteront un mandat de représentation.

Le 14 septembre prochain, un premier conseil des personnes déléguées (CPD) ordinaire se réunira. Il est donc primordial de **nous faire parvenir rapidement les formulaires de la rentrée pour nous informer de la composition de vos équipes de personnes représentantes** (voir encadré).

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

## Formulaires de la rentrée

Au cours des derniers jours, la personne déléguée syndicale principale de votre établissement de l'année dernière devrait avoir reçu une série de formulaires à remplir par courriel. Ces documents ont pour but de nous permettre de mettre à jour nos bases de données notamment en lien avec les personnes représentantes de votre milieu au sein de plusieurs comités.

Depuis quelques années, ces formulaires sont acheminés en format électronique afin de simplifier le processus et le rendre plus rapide tout en contribuant à la mise en place de pratiques plus écologiques. Si vous n'avez pas reçu ces documents importants, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir les fichiers PDF dynamiques.

Comme à l'habitude, si vous avez des questions ou si vous éprouvez des difficultés avec ce format, nous vous invitons à nous contacter et c'est avec plaisir que nous vous apporterons toute l'aide nécessaire pour mener à bien cette opération primordiale.

## NOUVELLEMENT ÉLU(E)? DES QUESTIONS?

Si vous avez été élu(e) à un poste que vous n'avez jamais occupé ou pour lequel vous ressentez le besoin d'approfondir vos connaissances, sachez que le SEPÎ offre du soutien et des formations pour vous appuyer dans vos mandats de représentation.

Pour consulter le calendrier des formations offertes par le SEPÎ, vous pouvez y avoir accès via notre site Web : [www.sepi.qc.ca/agenda/formations](http://www.sepi.qc.ca/agenda/formations).

Pour du soutien concernant un comité en particulier, nous vous invitons à contacter la personne membre du CA responsable du dossier : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Infos\\_utiles\\_2022-2023.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Infos_utiles_2022-2023.pdf).

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter la personne membre du CA responsable de votre établissement : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Responsables\\_ecoles\\_Membres\\_CA\\_2022-2023\\_MAJ\\_2022-08-23.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Responsables_ecoles_Membres_CA_2022-2023_MAJ_2022-08-23.pdf).



## INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, il est possible de prendre cette journée à titre de congé spécial pour affaire personnelle.

Pour ce faire, vous devez **fournir au centre de services scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre de congé spécial (affaire personnelle), comme prévu dans l'Entente locale (clause 5-14.02 G) 1) a)).**

Cela vous permettra d'éviter que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale, ce qui diminue votre banque annuelle de congés de maladie.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale sur les congés spéciaux sans perte de traitement que vous pouvez consulter sur notre site Web à l'adresse ci-contre : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-tous-Conges\\_speciaux.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-tous-Conges_speciaux.pdf).

■ Jonathan Leroux | jonathanleroux@sepi.qc.ca  
■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

## SPEP | DERNIÈRE CHANCE POUR LE CONCOURS «PHILIPPE, ZOOM AVEC NOUS!»

Avec le contexte sanitaire que l'on connaît, la traditionnelle tournée d'écoles de l'humoriste Philippe Laprise organisée dans le cadre de la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) a dû passer en mode virtuel pour son édition 2021. Les élèves ayant eu la chance de participer à une de ces rencontres ont beaucoup apprécié leur expérience.

Forte de ce succès, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) réitère l'expérience pour son édition 2022 et vous offre la chance de participer à un **concours!** En participant, vous pourriez remporter, pour vous et vos élèves, **une visite de 30 minutes** du fort sympathique Philippe Laprise, porte-parole de la SPEP, par l'entremise de la **plateforme ZOOM.**



Pour participer, vous devez vous inscrire **avant le 2 septembre 2022** en remplissant le formulaire électronique auquel vous pouvez accéder en cliquant sur le lien ci-contre : [www.lafae.qc.ca/formulaire-tournee-spep?fbclid=IwAR2qcN4dip2tNILqdJGNmn4r2-Dv3lixrZs1Tyk98BfO6qY5dHLH594bJFs](http://www.lafae.qc.ca/formulaire-tournee-spep?fbclid=IwAR2qcN4dip2tNILqdJGNmn4r2-Dv3lixrZs1Tyk98BfO6qY5dHLH594bJFs).

Bonne chance à toutes et à tous!

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Dès le début de l'année (ou au plus tard le 15 septembre), chaque milieu doit élire les enseignantes et les enseignants qui les représenteront lors des travaux du comité de participation de leur établissement (CPEPE/CPEPC). C'est au sein de ces comités que la direction doit **obligatoirement** consulter le personnel enseignant en **privilégiant la recherche d'un consensus** (E.L. 4-2.04 / 11-6.04 / 13-6.04). Ces consultations portent sur de nombreux sujets qui ont une influence importante sur la vie quotidienne au sein de votre école ou de votre centre.

Par exemple, en début d'année, le CPEPE/CPEPC de votre établissement devra traiter des questions suivantes :

- le choix des moments et le projet d'ordre du jour des rencontres collectives;
- le programme des journées pédagogiques;
- les grilles de suppléance dépannage;
- le système utilisé pour faire rapport à la direction des retards et absences des élèves;
- les besoins en activités, en encadrement, en surveillance et en récupération (E.L. 5-3.21 D);
- la nomination d'un maximum de trois enseignant(e)s qui siègeront au comité EHDAA.

Nous vous invitons à consulter votre Entente locale pour une liste plus exhaustive des objets de consultation (FGJ 4-2.07 / EDA 11-6.11 / FP 13-6.11). Celle-ci est disponible en ligne sur le site Web du SEPÎ à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Entente\\_locale\\_2019.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Entente_locale_2019.pdf).

## LES MÉCANISMES DE CONSULTATION

Il est à noter que la direction doit vous laisser suffisamment de temps pour procéder à **une consultation des enseignantes et enseignants de votre établissement** sur les questions pour lesquelles vous le jugez nécessaire (E.L. 4-2.09 / 11-6.13 / 13-6.13). Aussi, de nombreuses consultations du CPEPE ou du CPEPC doivent être adoptées ou approuvées par le conseil d'établissement (CÉ) de votre milieu où siègent

des personnes représentantes du personnel enseignant.

Il est donc essentiel d'établir des mécanismes de consultation efficaces au sein de votre école ou de votre centre afin de faciliter la participation de l'ensemble des enseignantes et enseignants à l'élaboration des positions portées par vos personnes représentantes et de se tenir collectivement informé(e)s.

Pour plus de détails sur les mécanismes de consultation à mettre en place, nous vous invitons à consulter le guide syndical du SEPÎ disponible sur notre site Web dans la section *Guides syndicaux* de l'onglet *Publications* ou à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/publications/guides-syndicaux/#toggle-id-1](http://www.sepi.qc.ca/publications/guides-syndicaux/#toggle-id-1).

## ANNUALISATION DE LA TÂCHE

L'année de travail 2022-2023 sera marquée par l'annualisation de la tâche enseignante. Pour mener à bien ce processus, des consultations collectives seront menées en début d'année par vos personnes représentantes élues au CPEPE/CPEPC de votre établissement. Il est donc important, maintenant plus que jamais, de se doter d'une équipe solide de personnes représentantes et de les soutenir en participant activement aux consultations mises en place.

## FORMATIONS

Des formations seront offertes sous peu afin d'outiller et de soutenir les personnes membres élues des CPEPE/CPEPC de leur établissement. Restez à l'affût des informations diffusées sur les différentes plateformes du SEPÎ pour en être informé(e)s!

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)

## AGENDA

### FERMETURE

>> Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **lundi 5 septembre prochain**.

### PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 14 septembre 2022 à 18 h 15 :** conseil des personnes déléguées (CPD) en visioconférence via la plateforme Zoom

### INSTANCES FÉDÉRATIVES

>> **Les 21, 22 et 23 septembre 2022 :** Conseil fédératif (CF)  
>> **Le 26 septembre 2022 :** Conseil fédératif de négociation (CFN)

# JEUNES | COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Selon l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement (CÉ) comprend au plus vingt (20) membres et est composé des personnes suivantes :

- au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;
- au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignant(e)s et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;
- au secondaire, deux élèves du deuxième cycle élus par les élèves de l'école ou nommé(e)s par le comité des élèves;
- deux représentant(e)s de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommé(e)s par les membres visé(e)s par les quatre puces ci-haut (*LIP art.42, paragraphes 1 à 4*).

Il est important de se souvenir des éléments suivants :

- les représentant(e)s de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement;
- toute assemblée convoquée pour élire les personnes représentantes des différents corps d'emploi peut aussi élire des membres substitués au CÉ pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci;
- il ne peut y avoir plus de membres substitués que de membres du CÉ;
- le nombre de parents doit être égal au

nombre de membres du personnel de l'école;

- la direction participe aux séances du CÉ, mais sans droit de vote;
- la présidence et la vice-présidence doivent être choisies parmi les personnes représentantes des parents qui ne sont pas à l'emploi du centre de services scolaire;
- les personnes invitées (exemples : le public, la direction adjointe, etc.) n'ont pas droit de vote, doivent prendre parole sous invitation expresse de la présidence du CÉ et devraient prendre place dans une section réservée au public;
- les personnes membres du CÉ pour qui ce n'est pas déjà fait ou qui en sont à un premier mandat doivent suivre la formation élaborée à leur intention par le ministre dans les plus brefs délais.

## FICHE SYNDICALE

Pour plus d'informations sur le fonctionnement du conseil d'établissement, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale du SEPÎ à ce sujet. Ce dernier est disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-jeunes-Conseil\\_etablissement.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-jeunes-Conseil_etablissement.pdf).

## FORMATION

Le SEPÎ offrira une formation sur le fonctionnement du conseil d'établissement le 25 octobre 2022 en présentiel. Si vous désirez y participer, vous pouvez vous inscrire via notre site Web au [www.sepi.qc.ca/agenda/formations](http://www.sepi.qc.ca/agenda/formations) ou par courriel au [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca).

Pour toute question en lien avec la composition ou le fonctionnement du conseil d'établissement, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)



**1-800-363-9010**

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide  
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720





## POUR NE RIEN MANQUER!

### INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'*Infolettre* du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'*Infolettre* reçoivent dans leur boîte de courriel le lien pour consulter votre journal syndical. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au [www.sepi.qc.ca](http://www.sepi.qc.ca) ou en nous écrivant à l'adresse [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca).



### ABONNEMENT À LA PAGE FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 1200 personnes à être abonnées à la page Facebook du SEPÎ. Si vous n'êtes pas du nombre, nous vous invitons à vous joindre à nous afin de recevoir directement dans votre fil d'actualité toutes les nouvelles de dernière heure concernant votre syndicat.

Nous vous rappelons également que vous pouvez inviter vos collègues à «aimer» notre page et ainsi nous aider à rejoindre facilement les personnes membres du SEPÎ.



### NOUVEAUTÉ: LE SEPÎ EST MAINTENANT SUR INSTAGRAM!

Afin de pouvoir mieux vous informer, le SEPÎ lance cette année son compte Instagram. Au menu, vous y trouverez des photos des différents événements organisés par votre syndicat ainsi que des informations relatives à la vie syndicale.

Nous vous invitons à suivre notre compte au [@sepi.syndicat](https://www.instagram.com/sepi.syndicat) et n'hésitez surtout pas à le partager auprès de vos collègues.



■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)  
745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9  
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)